

Journal municipal de

Rougemont

mars 2024
Volume 28
Numéro 3

**Budget
participatif
p.10**



Une réalité du début de chaque année est l'arrivée du compte de taxes municipales. Cette année, le calcul des taxes municipales devait tenir compte du nouveau rôle triennal d'évaluation qui montre une augmentation globale de 52% de la valeur des propriétés de Rougemont. Dans ce contexte, afin de maintenir les augmentations moyennes de taxes au niveau du taux d'inflation tout en maintenant la qualité des services municipaux, nous avons réduit le taux de taxation de base de 0.4779\$ à 0.3000\$ pour les résidences. Ainsi, les comptes de taxes à Rougemont sont maintenant parmi les plus bas de la région par une bonne marge.

Je crois que Rougemont offre une qualité de vie enviable à un coût inégalé dans la région. Avec en prime, un décor pittoresque qui inclut une des plus belles Montérégiennes en arrière-plan et une vue extraordinaire soit sur la montagne ou sur les environs. Quand j'étais plus jeune, je rêvais de vivre à certains endroits pittoresques de Rougemont sans jamais croire que ça deviendrait réalité un jour.

Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de visiter le CPE Mamie-Pom, qui a pris de l'expansion avec l'ajout récent de 22 places pour atteindre 60 places grâce à l'initiative et au dynamisme de sa directrice générale Mme Annie Laplante et de son équipe et du support continu de notre députée Mme Audrey Bogemans.

En terminant un petit mot sur les changements climatiques qui se manifestent, cette année, avec un hiver inhabituel, des variations de températures record et un printemps qui s'annonce hâtif. De plus en plus, le climat testera nos capacités d'adaptation. On doit se préparer en conséquence. Au niveau municipal, par exemple nous continuons à contribuer à l'électrification des transports avec notre aide financière de 250\$ pour l'installation de bornes électriques individuelles, de 75\$ pour l'achat de barils récupérateurs d'eau et l'implantation graduelle du plan d'action de notre nouvelle politique environnementale.

Guy Adam, maire

Programmes de subvention municipale

Consultez notre site internet à l'adresse suivante: rougemont.ca/politiques-et-programmes-aide-financiere/ pour connaître toutes les modalités concernant les aides financières offertes par la municipalité.

Programme de subvention pour l'achat de borne électrique

La Municipalité offre une subvention qui correspond à 25 % du coût d'achat et d'installation de la borne de recharge résidentielle, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 250\$ par borne.



Programme de subvention pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie

L'octroi de cette subvention est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie, ce qui permettrait de réduire la quantité d'eau potable utilisée pour l'arrosage et le nettoyage.



Conseil municipal



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction &
responsable des communications

Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Services techniques, urbanisme
et environnement
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
voirie@rougemont.ca
poste 225
Jonathan Dalpé, journalier

Responsable bibliothèque
Marie-Eve Dubuc
biblio@rougemont.ca
450-469-3213

Hôtel de ville

61, chemin de Marieville
450.469.3790
info@rougemont.ca
www.rougemont.ca
Lundi au jeudi
8h30 à 12h
et 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à midi

Édifices municipaux



Bibliothèque Guy-Frégeau

839 rue principale
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



**Centre des loisirs
Cousineau-Saumure**
270 La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224



Caserne 53,
63 chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 8 avril 2024 à 20h
à la Mairie, 61 chemin Marieville



Païement des taxes municipales

1^{er} versement 13 mars 2024

Modes de paiement du compte de taxes

VIREMENT BANCAIRE Avec votre institution financière (si celle-ci le permet) En ligne, au comptoir ou au guichet.

Si vous effectuez votre paiement au guichet ou via le site Internet de votre institution financière, vous devez indiquer votre numéro de matricule débutant par un F suivi de 16 chiffres.

PAR LA POSTE ou dans le passe-lettre à la Mairie

Vous devez expédier vos coupons de remise et chèques émis à l'ordre de la Municipalité de Rougemont, 61 ch. Marieville Rougemont J0L 1M0

À LA MAIRIE

Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir, durant les heures d'ouverture :

Lundi au jeudi

de 8h30 à 12h et 13h à 16h30

et le vendredi de 8h30 à 12h.



Défibrateurs

La municipalité a fait l'acquisition récemment de défibrillateurs qui ont été installés à deux endroits stratégiques: au Centre des loisirs situé au 270, La Grande-Caroline et à la salle communautaire située au 11 chemin de Marieville. Une belle initiative pour intervenir rapidement et sauver des vies!



Méga cueillette de canettes, bouteilles et dons au profit de l'école Saint-Michel

Samedi 6 avril de 9h00 à 12h00

Nous ferons du porte-à-porte. Si vous prévoyez être absents, vous pouvez laisser le tout sur votre balcon.

L'argent amassé servira à financer des activités pour les élèves.

Merci de votre encouragement!



**TOURISME
ROUGEMONT**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les membres de **TOURISME ROUGEMONT** sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu à la Cidrerie Michel Jodoin.

FORMULE 5 À 7 pour l'assemblée générale

Mardi 26 mars 2024 à 17 h 00

à la Cidrerie Michel Jodoin, 1130 Petite-Caroline



Nous vous prions de confirmer votre présence à l'adresse suivante:
info@rougemont.ca

Étant donné que celle-ci vous concernent directement, votre présence est vivement souhaitée. De plus, des postes seront à combler au sein du comité.

Les membres sont invités à remplir le formulaire d'adhésion 2024 d'ici le 26 MARS 16H. Le lien est disponible sur l'invitation transmise par courriel ou vous pouvez le recevoir par courriel en écrivant au info@rougemont.ca

Collecte régulière des résidus volumineux

Du 1^{ER} AU 5 AVRIL POUR L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

L'inscription est **obligatoire** et le formulaire est disponible au **mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne/**

Date limite d'inscription: 24 mars

La collecte débutera le lundi et se poursuivra durant la semaine sur le territoire de la MRC.

Ange-Gardien
Marieville

Richelieu
Rougemont

Sainte-Angèle-de-Monnoir
Saint-Césaire

Saint-Mathias-sur-Richelieu
Saint-Paul-d'Abbotsford



infocollectes@mrcrouville.qc.ca
450 693-2326
1 833 693-2326
*Inscription sur appel, au besoin

Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Sylvain Dansereau, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, formant quorum. Est absente: Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 5 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 5 février 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 4 mars 2024 au montant de 29 445.37 \$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 4 mars 2024 pour un montant total de 381 605.68 \$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 28 janvier au 24 février 2024 au montant de 65 972.95 \$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Dépôt du Bilan de la Stratégie d'eau potable

La directrice générale dépose le Bilan de la Stratégie d'eau potable pour 2022, lequel a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Une copie du bilan sera publiée sur le site internet de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS**Bazar Familial de Chambly – Demande de financement**

Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

Ensemble vocal Plus de Granby – Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE l'Ensemble vocal Plus de Granby adresse au conseil municipal, une demande de commandite de 250\$ pour leur spectacle « Coups de Cœur » qui sera présenté les 24 et 25 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme versera les profits de leur spectacle à la Fondation Ô P'tit Creux qui pour mission de venir en aide aux enfants de milieux scolaires défavorisés;

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandites est assortie à un plan de visibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de donner une commandite de 100\$ à l'Ensemble vocal Plus de Granby.

Ensemble vocal l'Air du temps – Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE « L'Ensemble vocal L'air du Temps » adresse au conseil

municipal une demande afin de commanditer leurs spectacles prévus le 17 et 18 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites qui sera adopté ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal commandite depuis plusieurs années

l'Ensemble vocal étant donné que des personnes de Rougemont y sont inscrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de commanditer « L'Ensemble vocal l'Air du Temps » pour un montant de 100\$, en contrepartie, l'ensemble vocal s'engage à respecter le type de publicité associé au montant.

Relais pour la vie – Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de l'événement « Le Relais pour la Vie » a soumis au conseil une demande de participation et de commandite à la municipalité de Rougemont ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement « Le Relais pour la Vie » est d'une grande importance pour la Société Canadienne du Cancer;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de faire un don de 250\$ à la Société Canadienne du Cancer pour l'événement Relais pour la vie.

Demande d'autorisation de passage - Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux

CONSIDÉRANT QUE la Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux adresse au conseil municipal une demande d'autorisation de passage pour la tenue de l'événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité le 24 août prochain entre 14h30 et 15h;

CONSIDÉRANT QUE le trajet proposé sur le territoire de Rougemont emprunte uniquement la route 112 qui est sous la juridiction du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux a pour but de recueillir des fonds afin de promouvoir et améliorer la qualité de vie des jeunes de 4 à 25 ans de la MRC de la Vallée de l'Or et de la Communauté Anishabe de Lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a soumis son plan sécurité incluant son trajet;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser le passage de la Randonnée Souvenir Thierry LeRoux sur le territoire de la municipalité le 24 août prochain. La présente résolution est conditionnelle à ce que l'organisme obtienne l'autorisation du Ministère des Transports du Québec.

École secondaire PGO – Gala Méritas

CONSIDÉRANT QUE l'école Secondaire P-G. Ostiguy tiendra un Gala Méritas des élèves mercredi le 22 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce gala se veut la consécration du travail et des efforts constants de plusieurs élèves et permet de soutenir leurs objectifs et leurs rêves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de confirmer un don de 150\$ à un élève de Rougemont s'étant distingué au cours de l'année scolaire et de confirmer la présence d'un élu au gala.

Fondation Émergence – Proclamation du 17 mai comme la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoption du second projet de règlement no. 2024-363 amendant le Plan d'urbanisme no. 2018-249 afin d'ajouter certaines dispositions et l'annexe C concernant les ilots de chaleur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement constituant le plan d'urbanisme municipal afin d'identifier, notamment, les orientations d'aménagement et les affectations du sol pour son territoire;
CONSIDÉRANT QUE l'Institut national de santé publique a publié des données recueillies entre 2020 et 2022 montrant de manière détaillée les niveaux de chaleur des milieux urbains du Québec;
CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 5 février 2024 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige désormais que le plan d'urbanisme identifie toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur;
CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 4 mars 2024;
CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement no. 2024-363 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin d'ajouter certaines dispositions et l'annexe C concernant les ilots de chaleur, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Mme Marielle Farley déclare ses intérêts dans le point qui va suivre et elle se retire des discussions et s'abstiendra de voter.

Adoption de la première résolution concernant la demande de Projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 540, chemin du Moulin

CONSIDÉRANT QU' une demande de projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par M. Philippe Beauregard, représentant Le Potager Mont-Rouge Halte Gourmande à l'égard de l'exploitation d'une érablière avec salle à manger et salle de réception sur les lots 1 716 358, 1 714 676, 1 716 357, 1 716 360, 1 715 793, 1 716 359, 1 714 832 et 2 926 609;
CONSIDÉRANT QUE l'objectif premier du requérant est de raviver les activités qui avaient lieu dans la cabane à sucre en servant, en saison, des repas de cabane à sucre;
CONSIDÉRANT QUE le requérant désire aussi que le bâtiment soit disponible afin de servir de salle de réception avec accès à la cuisine hors de la saison des sucres;
CONSIDÉRANT QUE le requérant est présentement en démarches auprès de la CPTAQ afin de faire reconnaître son droit acquis pour l'exploitation de l'érablière à des fins autres que la production de sirop d'érable, les activités ayant cessé pour une période de plus d'un an;
CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique aucune nouvelle construction ou aménagement, les installations actuelles seraient plutôt remises en état et optimisées;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit également l'aménagement de sentiers non motorisés, aménagés à diverses fins sur l'ensemble du site et que ces activités sont conformes à la réglementation en vigueur;
CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a déjà été exploité à des fins de restauration en tant que cabane à sucre et qu'à cet effet, une cuisine et une salle à manger, pouvant, selon l'ancien propriétaire, accueillir jusqu'à 100 personnes sont déjà aménagées;
CONSIDÉRANT QUE la tenue d'activités (baptêmes, mariages etc.) tout au long de l'année pourrait engendrer des nuisances pour les résidents situés à proximité sur les rues du Moulin et McIntosh tant au niveau du bruit, que de la lumière et de la circulation;
CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2018-242 stipule qu'un restaurant doit disposer d'une case de stationnement par 4 places assises;
CONSIDÉRANT QU'afin de préserver l'aspect champêtre de l'érablière, il serait souhaitable d'éviter l'aménagement d'un stationnement pavé et ceinturé de bordures de béton et de plutôt maintenir l'utilisation de la zone de gravier existante comme aire de stationnement;
CONSIDÉRANT QUE le volet cabane à sucre du projet s'insère parfaitement dans la vision agrotouristique du secteur du rang de la Montagne;
CONSIDÉRANT QUE le projet semble conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été évalué selon les critères d'évaluation des articles 20 et 21 du règlement sur les PPCMOI 2018 247;
CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser le plan particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble pour l'exploitation du site à des fins de restauration en tant que cabane à sucre durant la saison des sucres aux conditions suivantes :
- Que le volet salle de réception soit omis et que seule l'utilisation durant la saison des sucres soit autorisée;
- Que le nombre total de places soit limité à quatre-vingts (80), incluant toute terrasse extérieure;
- Que les activités de service de repas aient lieu à l'intérieur du bâtiment seulement;
- Que l'aire de stationnement soit maintenue telle qu'elle est, sans pavage et sans bordures de béton;
CONSIDÉRANT QUE la présente résolution a été soumise au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 février 2024, le vote ayant été égal, le statu quo a été maintenu et qu'il importe de prendre une décision quant à la présente demande;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'accepter la présente résolution sans tenir compte de la condition restreignant l'utilisation à la saison des sucres, mais en conservant les trois autres conditions recommandées.

Vote pour : 3 Vote contre : 1 (M. Sylvain Dansereau)

Vente pour non-paiement de taxes municipales par la MRC de Rouville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes Municipales sur son territoire;
CONSIDÉRANT QU'un avis recommandé a été transmis à tous les comptes comportant des arrérages de taxes pour l'année 2022;
CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a transmis au conseil municipal la liste de tous les comptes comportant des arrérages de taxes pour l'année 2022;
CONSIDÉRANT QUE la date limite pour payer des arrérages à la municipalité a été fixée au 15 mars 2024;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre au plus tard le 20 mars 2024, la liste des comptes comportant un solde impayé pour 2022;
EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de :
• Approuver l'état des taxes à recevoir comportant des arrérages pour l'année 2022;
• Autoriser l'envoi à la MRC de Rouville pour fins de ventes pour non-paiement de taxes municipales, tous les comptes qui comporteront encore un solde impayé pour 2022 en date du 20 mars 2024;
• Énoncer que le taux d'intérêt annuel sur le retard en paiement de taxes est de 10%;
• S'il y a lieu, autoriser l'enchérissement sur les immeubles en vente pour non-paiement de taxes, par l'entremise de la directrice générale, Madame Kathia Joseph, et ce, sans dépasser le montant dû en taxes en capital et intérêts et autres frais, ainsi que toutes autres créances reliées auxdits immeubles.

Acceptation des coûts de camp de jour estival

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité offrira un service de camp de jour pour la saison estivale 2024;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les coûts pour le service de camp de jour;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'adopter les coûts suivants, lesquels comprennent le service de garde :

CAMP DE JOUR	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
À LA JOURNÉE	30.00\$	N/A
JOURNÉE DE SORTIE	40.00\$	50.00\$
À LA SEMAINE	110.00\$	155.00\$
ÉTÉ COMPLET (1er enfant)	750.00\$	1050.00\$
ÉTÉ COMPLET (2e enfant)	675.00\$	945.00\$
ÉTÉ COMPLET (3e enfant)	605.00\$	850.00\$

PIIA – 1342, rang Double – Modification d'un bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur José Calloo à l'égard de la rénovation d'un bâtiment accessoire attendant au mur arrière du bâtiment principal;
CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné est en mauvais état, ses murs ayant commencé à s'affaïsser, affectant ainsi la structure de la toiture et l'intégrité de l'ensemble du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE le projet vise à refaire les murs extérieurs et de les faire reposer sur une fondation composée de pieux vissés;



CONSIDÉRANT QUE le bâtiment dont les dimensions sont présentement de 6,10m X 12,20m serait divisé en deux sections, soit la remise attenante, dont les dimensions seraient réduites à 6,10m X 7,92m et une terrasse couverte de 6,10m X 4,26m, le projet n'engendrera donc aucun changement aux dimensions du bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE la toiture surplombant la terrasse serait supportée par une structure composée de poteaux de bois brut;

CONSIDÉRANT QUE la toiture à pente brisée existante ainsi que son revêtement de tôle métallique seraient conservés;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur serait composé d'un revêtement de bois de pruche brute disposé à la verticale comme sur le bâtiment principal existant;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois serait peint en jaune, soit la couleur du bâtiment existant, après une période de repos du bois d'un an;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs applicables de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction.

PIIA – 555 à 595, chemin du Contour – Projet intégré

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA pour un projet intégré a été déposée par Monsieur Francis Lavoie visant la création d'un projet intégré comportant 5 bâtiments de 6 logements sur le lot 1 715 297;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne le projet intégré dans son ensemble et non les éléments spécifiques qui feront l'objet de demandes distinctes;

CONSIDÉRANT QUE le projet fera aussi l'objet de 5 différentes demandes de PIIA, soit une demande additionnelle pour la construction de chacun des bâtiments principaux. La construction de tout bâtiment accessoire devra aussi faire l'objet d'une demande de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le site du projet ne comporte présentement aucun arbre et que le requérant s'est engagé à respecter la réglementation en vigueur quant à la plantation d'arbres, mais n'a pas déposé de plan de gestion de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'imposante haie longeant la ligne de lot située du côté nord-ouest du terrain ne serait pas affectée par le projet puisqu'elle est majoritairement située en cours arrière de terrains situés sur la rue Émile-Gadbois;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire conserver le fossé existant présentement aménagé à la base de cette haie, mais du côté du terrain concerné;

CONSIDÉRANT QUE la desserte en eau par bornes-fontaines visant à assurer la sécurité incendie n'est pas adéquate pour un projet d'une telle envergure;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est aussi propriétaire d'un projet intégré situé sur la Petite Caroline dont le terrain est adjoignant au terrain concerné en sa partie arrière et que les stationnements des deux projets seraient reliés entre eux afin de permettre le passage de véhicules d'urgence. Toutefois, une chaîne serait installée afin de limiter la circulation entre les deux terrains de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'aucun plan de drainage ou de gestion des eaux pluviales de l'aire de stationnement n'a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'aucun éclairage sur lampadaires n'est prévu pour l'aire de stationnement, l'éclairage provenant plutôt de projecteurs munis de détecteurs de mouvements installés sur les bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'utilisation de conteneurs traditionnels dissimulés derrière une clôture de bois pour le traitement des matières résiduelles (ordures et recyclage), mais que ceux-ci n'apparaissent pas au plan d'aménagement déposé;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie et la forme générale des bâtiments proposés s'intègre à l'environnement bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre partiellement les objectifs de la section 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser le projet intégré, aux conditions suivantes :

- Qu'un plan détaillé de gestion des arbres, illustrant les essences d'arbres, leur taille à la plantation ainsi que leurs emplacements soit déposé;
- Qu'un plan montrant l'espace réservé à l'entreposage des conteneurs de matières résiduelles ainsi que les mesures de mitigation visant à les dissimuler soit déposé;
- Qu'une nouvelle borne-fontaine soit installée sur le chemin du Contour, face au projet;
- Qu'une nouvelle borne-fontaine soit installée sur le terrain privé, entre les bâtiments 3 et 4;

- Que le plan d'aménagement soit mis à jour afin d'intégrer un minimum de deux cases de stationnement pour personnes handicapées dans l'aire de stationnement, en sus des 60 cases réglementaires déjà identifiées;
- Qu'un plan détaillé de la gestion des eaux de ruissellement de l'aire de stationnement soit déposé;
- Que le réaménagement de l'aire de stationnement du projet intégré voisin afin d'assurer un lien avec le projet concerné soit réalisé conformément à la réglementation en vigueur;
- Que la desserte d'électricité et de télécommunication se fasse à partir de poteaux implantés à l'arrière des bâtiments, en longeant la haie existante, ou de façon souterraine;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement du projet se fera par phase, la municipalité désire s'assurer que, si le projet devait ne pas être réalisé dans son ensemble, l'aménagement du projet intégré sera conforme à la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter le projet intégré aux mêmes conditions que celles recommandées par le CCU et en ajoutant les conditions suivantes;

- Que l'aménagement du projet intégré se conforme à la réglementation pour chacune des phases dans les 24 mois suivants l'émission du permis de construction;
- Qu'une servitude notariée soit établie pour le droit de passage des véhicules d'urgence entre le projet intégré voisin (125, 141 et 145, la Petite-Caroline) et le projet actuel.

PIIA – 555, chemin du Contour – Permis de construction pour un bâtiment de 6 logements

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA pour un projet intégré a été déposée par Monsieur Francis Lavoie visant la création d'un projet intégré comportant 5 bâtiments de 6 logements sur le lot 1 715 297;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne le premier bâtiment, soit celui situé le plus près du chemin du Contour;

CONSIDÉRANT QUE les plans du bâtiment, les matériaux et couleurs ont été soumis;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture du bâtiment tel que présenté ne présente pas un concept recherché et de qualité supérieure et gagnerait à être bonifiée par la présence de revêtements contrastants plus nobles afin de briser l'aspect monolithique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les plans de construction déposés indiquent la présence de toitures surplombant les galeries situées aux étages supérieurs mais que mais que celles-ci n'apparaissent pas sur l'élévation 3D;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre partiellement les objectifs des sections 3.1 et 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction aux conditions suivantes :

- Qu'une haie de cèdres de la hauteur nécessaire soit plantée entre le mur arrière du bâtiment et la haie existante afin de dissimuler les installations mécaniques du bâtiment;
- Que la partie du revêtement extérieur composée d'un revêtement d'acier soit remplacé par un revêtement de maçonnerie (pierre ou brique) minimalement sur le mur de façade (côté stationnement) et sur le mur latéral gauche (côté chemin du Contour);
- Qu'une toiture soit construite sur les galeries situées à l'étage supérieur;
- Qu'un minimum de deux arbres soient plantés dans les espaces gazonnés situés entre le mur de façade du bâtiment et l'aire de stationnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter le projet intégré aux mêmes conditions que celles recommandées par le CCU.

PIIA – 565, chemin du Contour – Permis de construction pour un bâtiment de 6 logements

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA pour un projet intégré a été déposée par Monsieur Francis Lavoie visant la création d'un projet intégré comportant 5 bâtiments de 6 logements sur le lot 1 715 297;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne le second bâtiment, soit celui situé le plus près du chemin du Contour;

CONSIDÉRANT QUE les plans du bâtiment, les matériaux et couleurs ont été soumis;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture du bâtiment tel que présenté ne présente pas un concept recherché et de qualité supérieure et gagnerait à être bonifiée par la





Procès-verbal

présence de revêtements contrastants plus nobles afin de briser l'aspect monolithique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les plans de construction déposés indiquent la présence de toitures surplombant les galeries situées aux étages supérieurs mais que celles-ci n'apparaissent pas sur l'élévation 3D;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre partiellement les objectifs des sections 3.1 et 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction aux conditions suivantes :

- Que la partie du revêtement extérieur composée d'un revêtement d'acier soit remplacé par un revêtement de maçonnerie (pierre ou brique) minimalement sur le mur de façade (côté stationnement);

- Qu'une toiture soit construite sur les galeries situées à l'étage supérieur;

- Qu'un minimum de deux arbres soient plantés dans les espaces gazonnés situés entre le mur de façade du bâtiment et l'aire de stationnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter le projet intégré aux mêmes conditions que celles recommandées par le CCU.

Demande d'autorisation à la CPTAQ – 1321, rang Double

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de 9476-1871 Québec inc., représentée par Monsieur Francis Lavoie, a pour objet l'aliénation d'une partie du lot 6 557 263 d'une superficie de 119 661.3 mètres carrés (11,97 hectares) ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement visant la subdivision du lot 6 557 263 (224 288.2m²) pour créer les lots 6 623 810 (104 626.9m²) et 6 623 811 (119 661.3m²) a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel, Monsieur Francis Lavoie, est vigneron et indique que les terres situées sur le lot projeté 6 623 811 sont moins propices à la culture de la vigne et souhaite s'en départir ;

CONSIDÉRANT QUE le futur acquéreur, M. Jacques Tétreault, réside au 1389, route 112, laquelle propriété n'est pas contigüe au lot 6 557 263. Toutefois, M. Jacques Tétreault est aussi propriétaire du lot 1 715 107, lequel est contigu au lot projeté 6 623 811 ;

CONSIDÉRANT QUE le futur acquéreur, M. Jacques Tétreault, est agriculteur à Rougemont et souhaite étendre son aire de culture actuelle en y intégrant le lot projeté 6 623 811 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'utilisation à des fins autres qu'agricoles ;

CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par 9476-1871 Québec inc.

Prolongation de contrat de Nordikeau – Exploitation des usines d'eau potable et eaux usées

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission du superviseur des eaux, la municipalité a mandaté la firme Nordikeau pour assurer les services en eau potable et eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la résolution prévoyait une période de trois mois et que la municipalité souhaite prolonger le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire assume 50% des coûts des services rendus par Nordikeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de prolonger le mandat de Nordikeau aux mêmes couts et conditions que celles en vigueur et ce, jusqu'au 30 septembre 2024.

Offre de service de Stéphan Barcelo, Architecte – Bâtiment du puits Vadnais III

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de remplacement du puits Vadnais II par le puits Vadnais III, la municipalité doit s'adjoindre les services d'un architecte pour le bâtiment du puits;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé deux prix pour les services d'architecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet est accepté dans le cadre de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'offre de service de Stéphan Barcelo, architecte au montant de 9030\$ pour les services d'architecture.

Paiement de facture Elec-Tro inc. – Achat d'un débitmètre pour le puits Bessette

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre du puits Bessette était défectueux et que la réparation était presque aussi dispendieuse que le remplacement;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de payer à même le surplus affecté à l'eau potable la facture d'Électro au montant de 6 503.57\$ incluant les taxes pour l'acquisition et l'installation d'un débitmètre ainsi que la sonde de piézométrique du puits Bessette.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.



AVIS PUBLIC DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Portant sur le projet de règlement suivant :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2024-363 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NO. 2018-249 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS ET L'ANNEXE C CONCERNANT LES ILOTS DE CHALEUR

AVIS est, par la présente, donné aux personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le projet de règlement 2024-363 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire applicable à l'ensemble du territoire.

Résumé

Le projet de règlement no. 2023-363 a pour objet d'intégrer au Plan d'urbanisme 2018-249 des dispositions concernant les ilots de chaleur ainsi que l'annexe C représentant la carte desdits ilots de chaleur.

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- Indiquer clairement la disposition concernée et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone ou le secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- Être reçue par la municipalité au plus tard 8 jours après la publication de l'avis public (**le ou avant le 20 mars 2024**).

Les dispositions qui auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité :

www.rougemont.ca/avis-publics/ et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en communiquant avec la soussignée.

Donné à Rougemont, ce 11^{ème} jour du mois de mars 2024


Kathia Joseph, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière



PROGRAMMATION LOISIRS - PRINTEMPS 2024

Session de 11 semaines qui débute en avril

Début des inscriptions: 18 mars 2024 à 9h00

En ligne au www.rougemont.ca
par courriel : loisirs@rougemont.ca
par téléphone : (450) 469-3790 # 224

Yoga Intermédiaire

avec Carole Labelle

Mardi 19h30 à 20h45

du 9 avril au 18 juin 2024

Centre des loisirs,

270 La Grande-Caroline

Prix: Résident 75\$

Non-résident : 90\$

Yoga Intermédiaire

Expérience requise (intermédiaire/avancé)

Parfois des postures de Hatha Yoga de niveau intermédiaire, et parfois des enchainements de posture sur la trame de fonds de la salutation au soleil

(Flow Dynamique). Développement de votre force, équilibre et souplesse à tous les niveaux. Pratique de la maîtrise de la respiration (pranayama) afin d'augmenter votre énergie vitale et votre concentration et de générer un grand calme mental. Intégration de tous les bienfaits de votre séance durant la méditation guidée, vous permettant enfin d'atteindre un état de bien-être et de sérénité. d'énergie. En conclusion, régénération du corps et de l'esprit avec une relaxation guidée.

Yin Yan Yoga Pour Tous

avec Carole Labelle

Mardi 18h à 19h15

ou Mercredi 9h à 10h15

Du 9/10 avril au 18/19 juin

Centre des loisirs,

270 La Grande-Caroline

Prix: Résident 75\$

Non-résident : 90\$



Yin Yan Yoga pour tous

Aucune expérience requise. Proposition de variation de posture selon votre niveau. Séances posturales parfois Yin (lentes avec régénération du système nerveux) et parfois Yang (enchainements, postures de force et d'équilibre). Pratique de techniques de respiration (pranayama) qui vous permettront de calmer rapidement l'agitation mentale tout en augmentant votre niveau d'énergie. En fin de séance, une méditation guidée afin de retrouver l'harmonie du corps et de l'esprit. Bienvenue à tous !

Pour toute question contactez Bruno Larose, loisirs@rougemont.ca
(450) 469-3790 p.224

Camp de jour

CAMP de JOUR 2024

Toutes les informations concernant le camp de jour 2024 seront disponibles dès le mois d'avril! Vous pourrez trouver tous les détails dans le journal municipal du mois d'avril sur le site internet de la municipalité et la page Facebook des loisirs de Rougemont. D'ailleurs, **les inscriptions en ligne débiteront le 22 avril à midi**. Il sera aussi possible d'inscrire vos enfants en personne le 24 et le 25 avril entre 16h et 19h.

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR UN ENFANT AYANT DES BESOINS PARTICULIERS



Si votre enfant a des besoins particuliers et aura **besoin d'accompagnement pour le Camp de jour 2024**, svp nous en faire part avant le **22 mars 2024**. Nous pourrions par la suite évaluer la demande et prévoir l'accompagnement nécessaire. **Nous vous invitons à communiquer avec nous au 450-469-3790 # 224 ou à l'adresse suivante:**

loisirs@rougemont.ca afin de nous faire part des besoins de votre enfant et valider si votre enfant peut bénéficier du service.

Le service des loisirs de la Municipalité de Rougemont est à la recherche de candidat(e)s, pour la saison estivale, pour occuper les postes suivants:

Animateurs(trices)

Si tu as des aptitudes et des passions particulières, que ce soit pour les sports, la danse, les arts, le théâtre, l'informatique ou autres, mentionne-le dans ton CV, cela peut être un atout!

TÂCHES :

- Avoir la responsabilité d'un groupe d'enfants d'âge primaire;
- Planifier des activités et animer les groupes les 5 à 12 ans;
- Participer aux rencontres du personnel;
- Assurer la sécurité des enfants lors des activités;

EXIGENCES :

- Avoir un minimum de 15 ans au 1er juin 2024;
- Être disponible du 25 juin au 16 août 2024 pour le camp;
- Être étudiant(e) à temps plein;
- Aimer les enfants;
- Communiquer facilement en public;
- Être disponible pour la formation DAFA et avoir réussi sa formation;
- Cours de premiers soins, un atout.

SALAIRE : Selon la politique salariale du Service des loisirs

OFFRES D'EMPLOI

CAMP DE JOUR 2024

Accompagnateurs(trices)

TÂCHES :

- Accompagner et veiller à la sécurité d'un ou des enfants ayant des besoins particuliers;
- Faciliter l'intégration des enfants aux activités du camp;
- Participer aux rencontres du personnel;

EXIGENCES :

- Avoir un minimum de 15 ans au 1er juin 2024;
- Être disponible du 25 juin au 16 août 2024 pour le camp;
- Aimer les enfants et communiquer facilement en public;
- Formation pertinente en lien avec l'emploi, un atout.

SALAIRE: Selon la politique salariale du Service des loisirs

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 29 mars 2024. Vous pouvez le déposer à la réception de l'hôtel de ville, ou l'envoyer par la poste, à l'adresse suivante: Municipalité de Rougemont, 61 chemin Marieville, Rougemont J0L 1M0 ou par courriel: loisirs@rougemont.ca
Nous communiquerons seulement avec les candidats qui seront retenus. **Pour plus d'information, communiquez avec Bruno Larose coordonnateur des loisirs au (450) 469-3790 p.224**

NOUVEAUTÉ - INSCRIPTIONS EN LIGNE POUR LES ACTIVITÉS LOISIRS!



La municipalité utilise maintenant la plate-forme **Qidigo** pour les inscriptions aux activités loisirs. Il vous sera donc possible dorénavant de vous inscrire directement sur notre site internet pour les cours de la programmation loisirs, le soccer, le camp de jour ou pour toute autre activité nécessitant une inscription. Nous vous invitons à consulter notre site internet sous l'onglet *Loisirs - Activités*. Vous y trouverez l'onglet *Inscription en ligne* et d'autres liens qui vous permettront de vous créer un profil et d'ajouter des membres de votre familles.

Loisirs soccer 2024

**Le 12 et 14 mars
entre 16h et 20h**

au Centre des loisirs,
270 La Grande-Caroline

* **La personne inscrite devra être sur place. Les inscriptions en ligne ne seront pas acceptées.**

Lors des inscriptions vous devez avoir en main obligatoirement les éléments suivants:

- Carte d'assurance-maladie
- Une photo « **format passeport** » une photo sera prise sur place au besoin
- Le paiement (argent comptant ou carte débit)

L'inscription sera refusée si l'un de ces items est manquant.

Uniforme pour le soccer

Le chandail vous est prêté par la municipalité en début d'année. LE CHANDAIL DOIT ÊTRE REMIS lors de l'inscription l'année suivante.

**Vous devez vous procurer: - Short et bas noirs
- Protège-tibias - Souliers de soccer**

Bénévoles RECHERCHÉS

Pour que cette activité soit un succès, l'implication bénévole des parents est essentielle. Nous recherchons des entraîneurs et des aides-entraîneurs pour permettre aux enfants de Rougemont de s'amuser durant la saison estivale. Toutes les personnes intéressées seront invitées à participer à une formation gratuite. **Donnez votre nom à l'inscription !**

*****Premières pratiques obligatoires***
Dimanche 21 et 28 avril 2024**

CATÉGORIE	Dates	heure
U-6	Dimanche 21 avril et 28 avril	9h
U-8		10h
U-10		11h
U-13		12h

** Les premières pratiques permettront de diviser les équipes de façon équitable

www.rougemont.ca

Inscriptions Soccer 2024 12 et 14 mars entre 16h et 20h

au Centre des loisirs
270 La Grande-Caroline

**** Aucune inscription ne sera acceptée après le 29 mars****

Arbitres

Nous sommes à la recherche d'arbitre pour la saison. Il faut avoir au moins 12 ans (nous cherchons aussi des adultes) et une formation est offerte. Rémunération à la partie. Laissez votre nom aux inscriptions ou au (450) 469-3790 #224.

CATÉGORIE	Né entre le	Tarifs	*Tarifs avec RETOUR DU CHANDAIL
U-6	1er octobre 2017 et 30 septembre 2019	50 \$	40\$
U-8	1er octobre 2015 et 30 septembre 2017	70 \$	60\$
U-10	1er octobre 2013 et 30 septembre 2015	70 \$	60\$
U-13	1er octobre 2010 et 30 septembre 2013	70 \$	60\$
U-16 GARS	1er octobre 2007 et 30 septembre 2010	80 \$	70\$
U-17 FILLES	1er octobre 2006 et 30 septembre 2010	80 \$	70\$
ADULTES	18 ans et +	60 \$	50\$

Selon les inscriptions, il y aura possibilité de former des équipes de filles.

Ligue

Tous les joueurs évolueront dans la ligue de soccer mineur Montérégie (6 parties à Rougemont et 6 parties à l'extérieur). Il est important de souligner que le transport des joueurs est la responsabilité de chaque parent et non de l'entraîneur, donc si vous n'êtes pas disponible, assurez-vous de prendre entente avec d'autres parents pour le covoiturage avant d'inscrire votre enfant.

Pour toute question contactez Bruno Larose, coordonnateur des loisirs
450-469-3790 #224 ou loisirs@rougemont.ca

Budget ^{2^{ème} édition!} participatif



Municipalité de Rougemont

La Municipalité reconduit son budget participatif pour une deuxième année! Elle permet ainsi à ses citoyens et citoyennes d'avoir un impact sur leur milieu de vie. Pour cette deuxième édition, le Conseil municipal a majoré le budget de 15 000\$ ce qui permet un montant de **45 000 \$** pour réaliser un ou plusieurs projets citoyens qui seront retenus par un vote populaire. Par cette initiative, le Conseil municipal invite l'implication citoyenne dans la communauté.

Type de projet	Bien que le budget participatif soit ouvert à l'ensemble des projets à vocation communautaire, un intérêt supplémentaire est accordé aux projets à saveur environnementale lors du processus d'évaluation des projets.
Qui peut participer?	Tous les résidents de Rougemont sont invités à soumettre leur projet. Les résidents d'âge mineur devront être parrainés par un adulte.
Comment soumettre mon idée?	Les citoyens et citoyennes peuvent déposer leurs idées de projets en remplissant le formulaire au www.rougemont.ca et en le faisant parvenir à dg@rougemont.ca ou avec un document papier déposé à la Mairie.
Date limite	La date limite pour soumettre un projet est le 3 mai 2024 à 16h.
Où trouver l'information?	Le formulaire et les détails concernant le processus se trouvent sur notre site internet au www.rougemont.ca . Vous pouvez aussi faire parvenir vos questions à info@rougemont.ca ou nous joindre au 450-469-3790.



**Soyez le changement!
Soumettez vos idées!**

ÉTAPES DU PROCESSUS

ÉTAPE 1

1 mars - Lancement du projet 2024-2025

ÉTAPE 2

3 mai - Réception des projets

ÉTAPE 3

4 au 31 mai - Analyse préliminaire des projets

ÉTAPE 4

3 juin - Présentation des projets à la séance du conseil

ÉTAPE 5

4 juin au 30 août - Analyse de faisabilité

ÉTAPE 6

9 septembre - Projets soumis au vote

ÉTAPE 7

13 au 27 septembre - Vote des citoyens(nes)

ÉTAPE 8

7 octobre - Annonce du projet gagnant par le Conseil municipal

2025 - RÉALISATION DU PROJET GAGNANT



CAB de la Seigneurie de Monnoir

Le CAB offre un service d'aide pour remplir les déclarations d'impôt des personnes de son territoire.



connaître la marche à suivre, communiqué au 450 460-2825, poste 0.

146 ch. Ruisseau-Barré, Marieville, J3M 1P2
450 460-2825 Cab.marieville@videotron.ca

Aide-Impôts

*Critères d'admissibilité :

- Personne seule/ 35 000\$,
- Couple ou un adulte et un enfant/ 45 000\$,
- Personne à charge/ 2 500\$.

Pour prendre rendez-vous et

Carrefour familial du Richelieu



Nous pouvons accueillir tes enfants (0-5ans) pour un avant-midi de 9h00 à 11h30 ou une journée complète de 9h00 à 15h30. Visitez notre site web, pour avoir un aperçu des lieux, www.carrefourfamilial.org

Toutes les familles sont bienvenues à venir nous visiter!

856 Grand Boulevard,
Chambly 450-447-9969



MRC de Rouville

Subvention pour les produits d'hygiène lavables

La MRC rembourse 50% des frais rattachés à l'achat de produits d'hygiène lavables jusqu'à un montant maximal de 100\$ par utilisateur. Il n'y a aucun achat minimum requis et la subvention est pour l'achat de produits neufs. De plus, le citoyen peut refaire une demande lors des années subséquentes.



Subvention pour les couches lavables

Pour encourager à adopter des habitudes écologiques, la MRC de Rouville vous offre une aide financière qui vous permettra d'obtenir un coup de pouce de 200\$ par enfant pour l'achat d'un ensemble de couche lavables. Notez que pour bénéficier du programme de subvention, les parents doivent attendre un enfant ou avoir un bébé âgé de moins de six (6) mois au 1er janvier 2024.



Pour informations, consultez notre site internet
www.rougemont.ca/politiques-et-programmes-aide-financiere/

Société d'histoire

Les événements du 13 juillet 1855 au Bas-Canada

Dans le cadre de ses rencontres mensuelles, la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population à assister à une conférence de **Madame Suzanne Robert** qui va nous brosser un tableau sur cet épisode de l'histoire du Québec et aborder les questions suivantes. Les relations entre le Bas-Canada et la France après la conquête de 1760. Un événement à valeur symbolique et politique qui ravive la mémoire collective en ce 13 juillet 1855. Une difficile diplomatie mise à profit face à l'effervescence des habitants du Bas-Canada et les résultats de cet événement pour le peuple francophone.

Le 26 mars 2024 à 19h30 à la Salle municipale
249 rue Saint-Joseph, Ange-Gardien.

Coût : Gratuit pour les membres 5\$ pour les non-membres

Bienvenue à tous

Conférencière: Notre conférencière est détentrice de Maîtrise et d'études doctorales en sciences politiques et urbanisme. Elle est cofondatrice de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux. En 1978, elle a écrit un livre « Histoire de Rougemont » en collaboration avec le Comité du patrimoine de cette municipalité.

Depuis 2015, elle est très active sur le comité de direction de l'Association Québec-France Haute Yamaska à Granby



Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux,
1291 rang Double, Rougemont Qc J0L 1M0
Tél: (450) 469-2409 lucettelevesque@sympatico.ca
www.quatreliex.qc.ca



COURS – REGISTRE FONCIER du QUÉBEC

Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux



La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite les personnes intéressées à s'inscrire à une formation sur le registre foncier du Québec. Cette formation a

été développée pour les gens en recherche généalogique qui souhaitent identifier les lieux occupés par les ancêtres. L'atelier permettra d'apprendre à se servir de l'index des immeubles du registre foncier du Québec, à identifier la fiche immobilière et les plans cadastraux des divers lots. Vous apprendrez également comment retrouver les contrats notariés rattachés aux lots recherchés. Un résumé du cours vous sera remis lors de l'atelier.

Informations :

Où: Hôtel de Ville, 926 rue Principale, St-Paul d'Abbotsford

Quand: mercredi le 17 avril ou le 24 avril 2024

Période: De 13h15 à 16h15

L'atelier dure 3 heures et vous avez le choix

Coût : 30\$ quand vous arrivez au local

Animateur: Fernand Houde

Apportez un ordinateur portable ou une tablette (facultatif)

Inscription:

Svp, réserver auprès de Mme Lucette Lévesque
(450)469-2409
lucettelevesque@sympatico.ca



www.rougemont.ca



Lors de la séance du conseil du 21 février, les élus de la MRC de Rouville ont officiellement adopté l'inventaire du patrimoine bâti, répertoriant avec fierté 652 bâtiments, principalement de type résidentiel, mais également commercial, institutionnel, religieux et agricole. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel, qui exige qu'une MRC établisse son inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale. Celui-ci a été réalisé grâce à la participation financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que du ministère de la Culture et des Communications. C'est la firme Passerelles coopérative en patrimoine, dont le mandat a commencé en 2021, qui a réalisé cette mission de grande envergure. L'identification, la protection et la mise en valeur des bâtiments d'intérêt historique, culturel ou architectural sont des éléments clés de nos schémas d'aménagement adoptés en 1989, 2005 et 2015. Cet inventaire deviendra un outil de référence essentiel pour nos huit municipalités en matière de contrôle des démolitions et d'obligation d'entretien des bâtiments, facilitant ainsi la gestion de leurs règlements de démolition. La MRC de Rouville continuera à mettre à jour périodiquement cet inventaire, assurant ainsi sa pertinence et son utilité à long terme. La page dédiée à l'inventaire du patrimoine est disponible au mrcrouville.qc.ca/auservice-des-citoyens/amenagement-du-territoire/inventaire-du-patrimoine/



Aussi, une section de type questions et réponses s'y trouve afin d'informer davantage la population qui pourrait avoir des interrogations.

M. Denis Paquin, préfet de la MRC de Rouville, souligne : « Au-delà de l'enrichissement de nos connaissances sur le patrimoine immobilier, ce projet d'inventaire portant sur le bâti d'hier s'inscrit dans une vision intégrée de l'aménagement et du développement de notre territoire. Cette démarche renforce aussi notre engagement à intégrer la dimension culturelle et patrimoniale dans nos processus d'aménagement, tout en respectant les obligations gouvernementales. »

MIEUX COMPRENDRE LE TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

Destiné aux parents et aux personnes désirant en apprendre plus sur le TSA.

Un incontournable qui vous permettra d'en apprendre davantage sur les **sphères distinctives** de l'autisme, les **comportements caractéristiques**, les hypothèses sur les **causes sous-adjacentes**, les différents **impacts** possibles sur la vie quotidienne et les **approches bénéfiques** pour mieux accompagner les personnes autistes.

Mardi 2 avril 2024 | 19 h à 21 h

Atelier virtuel animé par Cécile Combe, Autisme Montérégie



Inscrivez-vous dès maintenant

Coût : 10 \$ membre | 30 \$ non-membre

www.autismemonteregie.org/evenements/ateliers

450 646.2742 ou au 1 888 424.1212, poste 0

administration@autismemonteregie.org



L'association du mont Rougemont : une assurance-santé pour la montagne et les générations futures!

L'Association du mont Rougemont est vouée au service de la communauté et des générations futures. Ses membres-propriétaires favorisent le maintien en santé de leur milieu naturel pour des dizaines d'années.



Crédit photo: Anne-Rose Bouthillier

Un milieu naturel en santé c'est :

- Une recharge propre de la nappe phréatique régionale qui alimente les puits et une eau de surface plus propre qui s'écoule dans l'ensemble des bassins versants qui alimentent toute la communauté
- Un air pur, diminuant les problèmes de santé.

- Une belle diversité d'animaux, d'oiseaux, d'amphibiens et d'insectes qui permet de maintenir un équilibre par la chasse, la trappe ou encore de continuer la tradition de la récolte de bois et l'acériculture

- Une grande variété d'arbres et de plantes qui diminue l'effet de la chaleur et permet de faire des belles observations et de se ressourcer

- Un paysage enchanteur qui attire les visiteurs qui aiment fréquenter les vergers, fermes et commerces locaux.

Faire en sorte que le milieu naturel du mont Rougemont soit toujours en bon état de santé dans 50, voire dans 100 ans, c'est ce que l'Association du mont Rougemont cherche à accomplir avec les propriétaires. Ensemble, nous assurons un avenir pour la montagne au bénéfice de l'ensemble de la collectivité, citoyens actuels ou futurs.

Depuis plus de 20 ans nous avons démontré que les activités en lots privées peuvent profiter à long terme à l'ensemble de la population par des milieux naturels conservés et le maintien d'un paysage attrayant. Une pléiade d'activités publiques sont offertes à l'ensemble de la population. Que ce soient par des activités pour aider les propriétaires de lots à améliorer l'aménagement de leur forêt, par des activités éducatives en milieu scolaire, par des ateliers pratiques et conférences sur une foule de sujets allant des espèces exotiques envahissantes aux nichoirs d'oiseaux en passant par la cueillette de champignons sauvages, l'Association du mont Rougemont permet à notre communauté de tisser et de maintenir les liens qui existent entre les milieux naturels et la qualité de vie des citoyens.

Agissez concrètement pour l'avenir de nos enfants et la nature, devenez membre de l'Association du mont Rougemont, consultez le site internet

**www.montrougemont.org
et suivez-nous sur Facebook.**



Ateliers pour adultes avec un diagnostic d'autisme*

*Inclut l'ensemble des diagnostics suivants : TSA, Syndrome d'Asperger, TED non-spécifié ou atypique et autisme

Comment expliquer mon autisme à mon entourage

Animés par Isabelle Amyot et Sophie Plaisance d'Autisme Montérégie

Les points suivants seront abordés :

- Suis-je prêt à parler de mon diagnostic
- Connaître mon autisme pour mieux en parler
- Mes attentes en lien avec l'annonce de mon diagnostic
- Comment me préparer pour en parler
- Comment en parler
- Les réactions possibles de mon entourage et comment m'y adapter



Présentation virtuelle

Les lundis : 25 mars, 15 avril, 6 mai et 3 juin 2024 de 19 h à 21 h

Coûts : 30 \$ membre | 45 \$ non-membre (pour l'ensemble des 4 ateliers)

Inscription : www.autismemonteregie.org/evenements/ateliers

450 646-2742 ou 1 888 424-1212 poste 0 | administration@autismemonteregie.org

CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 ³¹	25	26	27	28	29	30

PRENEZ NOTE: Dès le 1er novembre, la collecte de matières domestiques sera aux 3 semaines et ce, jusqu'au mois de mars 2024 inclusivement.



Collecte de volumineux
Semaine du 1er avril

26

Collecte de feuilles/chaumes
26 avril



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX



CUEILLETTE DE VOLUMINEUX SUR APPEL

Vous ne pouvez pas venir disposer d'un objet volumineux à l'un de nos écocentres ?

La MRC de Rouville offre un service de cueillette sur rendez-vous !

- 1 Consultez les prochaines dates de cueillette et les matières acceptées au mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/environnement/collecte-des-residus-volumineux/
- 2 Contactez la Ligne Info-Collectes au **450 693-2326** ou au **1 833 693-2326** pour vous inscrire et obtenir la confirmation de votre inscription
- 3 Déposez vos articles en bordure de rue **avant 7 h le matin** le jour de la cueillette

Les matières seront valorisées au maximum !



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0

Tél.: 450-469-9999

Télec.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com

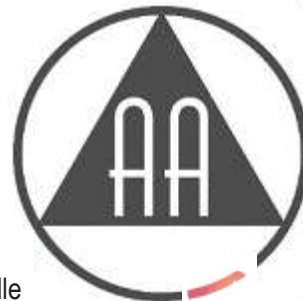
ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526

COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville





MONIQUE GAUTHIER
COURTIER IMMOBILIER
(450) 357-0435

 *À partir de 2%*

En toute connaissance

 Agence immobilière

 moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com



**PLOMBERIE
M. MALLET**
ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET
450 708-2490

 **CMMTQ**
Corporation des maîtres
plombiers du Québec

plomberiemallet@hotmail.com

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0

cel.: 514 821-2050
tél.: 450 469-2050
R.B.Q. 8316-9375-58



**LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC**

PAS DE STRESS!
Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

Carrossier ProColor.
Service expert à toute épreuve

 **Clé Verte**

 **GARAGE RECOMMANDÉ**

Parlez-en à nos clients! ▶
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



SAINT-DAMASE

GROUPE



NOUS EMBAUCHONS

- ✓ **Estimateur de mise en production**
- ✓ **Programmeur CNC**

**CONTACTEZ
NOUS**

rh@st-damase.com
<https://st-damase.com/>



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENTE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

450 460-3141 | ✉ dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville
JardinsDuCouvent.ca



Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
**Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable!**

Bonne semaine de relâche!

GLISSADES ET ÉCHELLES

Règles du jeu : Pour jouer à Glissades et échelles, vous aurez besoin d'un dé et d'un pion pour chaque joueur (vous pouvez utiliser une pièce de monnaie ou une figurine). Le joueur le plus jeune est le premier à lancer le dé. Si le pion d'un joueur arrive sur le haut d'une glissade, il doit faire glisser son pion jusqu'à la case du bas. Si son pion arrive au bas d'une échelle, il peut avancer jusqu'à la case au haut de l'échelle. **Le premier joueur à arriver à la case du cadeau gagne le jeu!**



Lassonde



Éviter les abus financiers, c'est d'abord les identifier

Suivez nos conseils pour prévenir les
situations d'exploitation financière.

desjardins.com/abus-financiers

 **Desjardins**